

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-009-13330/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Provence Promotion et paiement de la cotisation 2023

46315

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP). La Métropole a remplacé en mars 2016 le Département dans les instances de gouvernance de l'association.

Ses missions principales sont :

- Prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire dans un objectif de création d'emplois au bénéfice des habitants.
- Participer aux manifestations aux côtés de l'écosystème économique et de la Métropole pour mener des opérations de prospection ciblées en lien avec les objectifs de l'agenda du développement économique.
- Animer la communauté des entreprises internationales du territoire.
- Organiser des célébrations autour des succès économiques avec la remise de labels Invest in Provence.
- Participer aux actions collectives de promotion dans le cadre des actions estampillées One Provence.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par Provence Promotion, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2023 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 150 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 012-594/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Provence Promotion a notamment pour objet d'aider à faire connaître les atouts du territoire métropolitain en termes d'activités économiques.

- Que, compte-tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2023 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2023, d'un montant de 150 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – chapitre 011 - nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON